



conseil • expertise comptable • audit

**Commissaires aux comptes**

**Anne Laure Destruel**

**Thierry Marty**

Christophe Carles

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Pascal Fouque

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

**Association COMITE DEPARTEMENTAL  
DU LOT DE LA  
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

28 Boulevard Gambetta  
46000 CAHORS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**05 63 03 86 65**  
**audit@sodecal.fr**

**449, Avenue du Danemark**  
**Albasud - BP 364**  
**82000 Montauban**

MEMBRE INDÉPENDANT  
**A U D E C I A**

Société de commissaires aux comptes  
inscrite sur la liste nationale des  
commissaires aux comptes, rattachée à la  
Compagnie Régionale des Commissaires  
aux comptes de Toulouse  
SARL au capital de 7 638 €  
RCS Montauban 314 684 481

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux Membres de l'Association LE COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association LE COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués et fournis dans les notes de l'annexe, ainsi que sur la présentation des comptes pris dans leur ensemble ;
- Nous avons également vérifié les informations reprises dans le Compte de Résultat par Origine et Destination et le Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public des points 4.1 et 4.7 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 01 avril 2021

**SODECAL AUDIT**



Thierry MARTY  
Commissaire aux comptes  
Co-gérant

**BILAN  
2020**

Actif	brut	amortissements & provisions	net	2019
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	18 668,03	17 529,36	1 138,67	810,69
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE =&gt; TOTAL I</b>	<b>18 668,03</b>	<b>17 529,36</b>	<b>1 138,67</b>	<b>810,69</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES</b>	<b>2 088,74</b>		<b>2 088,74</b>	<b>1 800,00</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	20 827,75		20 827,75	12 777,95
Legs et donations en cours de réalisation				
<b>TRESORERIE</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	167 453,10		167 453,10	156 567,50
Charges constatées d'avance	1 384,00		1 384,00	3 117,30
<b>ACTIF CIRCULANT =&gt; TOTAL II</b>	<b>191 753,59</b>		<b>191 753,59</b>	<b>171 145,45</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>210 421,62</b>	<b>17 529,36</b>	<b>192 892,26</b>	<b>175 073,44</b>
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS A REALISER				
Legs				
Assurance-vie				

**SODECAL AUDIT**  
Commissaires aux comptes

**BILAN  
2020**

Passif	2020	2019
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles	128 939,64	
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		119 751,59
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	21 334,04	9 188,08
<b>Situation nette (sous-total)</b>	150 273,68	
<b>Fonds propres consommables</b>		
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
<b>Subventions d'investissement</b>		146,80
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>FONDS PROPRES =&gt; TOTAL I</b>	<b>150 273,68</b>	<b>129 086,47</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources	2 064,35	1 874,90
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES =&gt; TOTAL II</b>	<b>2 064,35</b>	<b>1 874,90</b>
Provisions pour risques	6,00	
Provisions pour charges	12 467,00	10 552,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES =&gt; TOTAL III</b>	<b>12 473,00</b>	<b>10 552,00</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
<b>Avances et acomptes sur commandes en cours</b>		
<b>Dettes</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 168,28	24 559,56
<b>Dettes des legs et donations</b>		
Dettes sociales	5 736,95	9 000,54
Dettes fiscales	176,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
<b>EMPRUNTS ET DETTES =&gt; TOTAL IV</b>	<b>28 081,23</b>	<b>33 560,10</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>192 892,26</b>	<b>175 073,47</b>

**COMPTE DE RESULTAT  
2020**

Compte de Résultat	2020	2019
<b>Cotisations</b>	16 520,00	
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens et marchandises	1 563,52	1 093,20
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	5 069,54	10 360,34
- dont parrainages	145,00	
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>	1 494,00	2 194,00
<b>Versements des fondateurs</b>		
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	189 595,07	
Dons manuels	162 451,24	
Mécénats	13 446,00	
Legs, donations et assurances-vie	13 697,83	
<b>Contributions financières reçues</b>	27 756,25	
<b>Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges</b>		208,00
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	600,00	
<b>Autres produits</b>	4,30	262 064,75
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>242 602,68</b>	<b>275 920,29</b>
Achats de marchandises	247,74	187,55
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	96 618,84	
Achats d'études et de prestations de services		24 981,27
Autres achats		
<b>Aides financières</b>	60 291,81	
Services extérieurs		96 305,23
Impôts, taxes et versements assimilés	225,00	324,00
Salaires et traitements	39 797,88	45 932,18
Charges sociales	7 848,54	9 971,72
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 790,62	1 320,28
<b>Reports en fonds dédiés</b>	789,45	
Autres charges d'exploitation	13 147,26	93 612,81
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>221 757,14</b>	<b>272 635,04</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>20 845,54</b>	<b>3 285,25</b>
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	341,70	577,73
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>341,70</b>	<b>577,73</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>341,70</b>	<b>577,73</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>21 187,24</b>	<b>3 862,98</b>
Sur opération de gestion		
Sur opération de capital	146,80	600,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>146,80</b>	<b>600,00</b>
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>146,80</b>	<b>600,00</b>
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		6 600,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées		1 874,90
<b>SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES</b>		<b>4 725,10</b>
<b>Participation des salariés aux résultats</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>243 091,18</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>221 757,14</b>	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>21 334,04</b>	<b>9 188,08</b>
Dons en nature		
Prestations en nature		8 301,50
Bénévolat	23 988,12	53 962,65
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>23 988,12</b>	<b>62 264,15</b>
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		8 301,50
Personnel bénévole	23 988,12	53 962,65
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>23 988,12</b>	<b>62 264,15</b>
Non affectés		

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes

Comité du Lot de la Ligue contre le cancer



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2020**

**SODECAL AUDIT**  
Commissaires aux comptes

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION &amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>4</b>
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
<b>2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES .....</b>	<b>6</b>
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	6
2.1.1 Préambule.....	6
2.1.2 Cadre légal de référence .....	6
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan .....	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat .....	7
2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels .....	8
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	8
2.2.2 Traitement des legs et donations.....	8
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN .....</b>	<b>9</b>
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF .....	9
3.1.1 Principes généraux.....	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut) .....	9
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé .....	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements .....	10
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières .....	10
3.1.6 Stocks.....	11
3.1.7 Etat des échéances des créances .....	11
3.1.8 Tableaux des dépréciations.....	11
3.1.9 Disponibilités.....	11
3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan .....	12
3.1.11 Charges constatées d'avance .....	12
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....	13
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres.....	13
3.2.2 Fonds dédiés.....	14
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations .....	14
3.2.4 Provisions pour risques et charges.....	15
3.2.4.1 Tableau de variation .....	15
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	15
3.2.5 Dettes.....	15
3.2.5.1 Etat des échéances .....	15
3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	16
3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler) .....	16
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN .....	16
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>17</b>
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....	17
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	18
4.2.1 Produits liés à la générosité du public.....	18
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie .....	18
4.2.1.2 Dons manuels .....	18
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie .....	19
4.2.1.4 Mécénat.....	19
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) .....	19
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public.....	19
4.2.2.1 Parrainage des entreprises .....	19

4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....	19
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	20
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i> .....	20
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i> .....	20
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i> .....	21
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	21
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i> .....	21
4.3.2	<i>Missions sociales</i> .....	22
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	22
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public .....	22
4.3.3.2	Frais de recherche des autres ressources.....	22
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i> .....	23
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	23
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	23
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD .....	24
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	24
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i> .....	24
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD .....	25
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	26
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	26
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	26
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	26
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du public</i> .....	29
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	29
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i> .....	29
5.	<b>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE</b> .....	<b>30</b>
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	30
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : legs et donations à réaliser</i> .....	30
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	30
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	30
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	31
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	31
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	31

## SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, de prévention et de dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Pas de fait significatif.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour les Comités par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

Malgré la baisse d'activité et de ressources constatées, le comité du Lot n'a pas à faire face à d'importantes difficultés financières. Mais la vigilance reste la règle.

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 2.1.3 Changement de méthode comptable

##### **2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06**

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
    - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
  - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
    - Donation temporaire d'usufruit ;
    - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
    - Prêts aux partenaires intragroupe.
  - Les comptes de tiers (classe 4) :
    - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
    - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
  - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
  - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes

- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
  - Les subventions d'exploitation publiques ;
  - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
  - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des legs et donations :**

Sans objet.

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
  - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
  - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

### **2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan**

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
  - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ..... K€
  - Créances reçues par legs ou donations ..... K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
  - Fonds reportés aux legs ou donations ..... K€
  - Dettes des legs ou donations ..... K€
- Montant net, en report à nouveau ..... +/- ... K€

### **2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat**

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;

- Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote-part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation ;
  - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
  - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
  - Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

#### 2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

## 2.2 DÉROGATIONS

### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

### 2.2.2 Traitement des legs et donations

Sans objet.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

##### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

##### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 260	1 198	789	18 668
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>18 260</b>	<b>1 198</b>	<b>789</b>	<b>18 668</b>

##### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Dim inution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 198</b>	<b>789</b>
ordinateur UC Optiplex 5080	1 198	
cession ordinateur UC optiplex 7010 achat 2013		789
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>1 198</b>	<b>789</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	17 449	870	789	17 529
Amort.Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>17 449</b>	<b>870</b>	<b>789</b>	<b>17 529</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

### 3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

### 3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières			
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres Créances	20 828	20 828	
Créances reçues par legs ou donations			
Charges constatées d'avance	1 384	1 384	
<b>Total</b>	<b>22 212</b>	<b>22 212</b>	<b>0</b>

### 3.1.8 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	38 413	
Livrets et comptes épargne	76 426	317
Comptes à terme	50 000	25
<b>Total</b>	<b>164 839</b>	<b>342</b>

### 3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Fournisseurs débiteurs</b> → avoir à recevoir Toshiba	135	0
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
<b>Autres créances</b> → don à recevoir (Hello Asso)	208	0
→ dons à recevoir du Siège (par CB, prélev auto, opération Kiabi)	6 824	4 713
→ legs à recevoir du Siège	13 660	8 065
<b>Disponibilités</b> → chèques à encaisser	2 589	5 097
<b>Total</b>	<b>23 417</b>	<b>17 875</b>

### 3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Assurance Jurifisc	400	395
Timbres	766	682
Assurance MMA locaux	218	213
Titres restaurant Chèque Dejeuner	0	1 728
Fournitures de bureau Hyperburo	0	100
...		
<b>Total</b>	<b>1 384</b>	<b>3 117</b>

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes

### 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale	119 752	9 188	9 188	9 188	9 188			128 940
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>								
<b>Ecarts de réévaluation</b>								
<b>Réserves</b>								
<b>Report à nouveau</b>								
Excédent ou déficit de l'exercice 2019	9 188					9 188	9 188	0
Excédent ou déficit de l'exercice 2020				21 334	19 112			21 334
Subventions d'investissement	147					147		0
Provisions réglementées								
<b>Total</b>	<b>129 086</b>	<b>9 188</b>	<b>9 188</b>	<b>30 522</b>	<b>28 300</b>	<b>9 335</b>	<b>9 188</b>	<b>150 274</b>

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>						
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		<b>1 875</b>	<b>1 875</b>	<b>600</b>	<b>789</b>	<b>2 064</b>
Asso SC Gourdon Athlé/APA sur le Gourdonnais	2019	1 875	1 875	600		1 275
Hôtel Restaurant La Truite Dorée / APA	2020				789	789
Sous-Total "Dons"		1 875	1 875	600	789	2 064
Sous-Total "Legs"						
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>						
<b>Total</b>		<b>1 875</b>	<b>1 875</b>	<b>600</b>	<b>789</b>	<b>2 064</b>

### 3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Sans objet.

### 3.2.4 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				
→ Autres provisions pour risques	0	6		6
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	10 552	1 915		12 467
<b>Total</b>	<b>10 552</b>	<b>1 921</b>	<b>0</b>	<b>12 473</b>

#### 3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont : l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.5 Dettes

#### 3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 168	22 168		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	5 913	5 913		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>28 081</b>	<b>28 081</b>	-	-

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes

### 3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes fiscales :</b>		
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	225	324
→ Etat charges à payer		
→ Prélèvement à la source	176	299
<b>Dettes sociales :</b>		
→ Urssaf/ Pôle emploi	917	2 588
→ Caisse de retraite	911	885
→ Caisse de prévoyance	560	548
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 661	3 682
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	463	675
<b>Total</b>	<b>5 913</b>	<b>9 001</b>

### Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>22 168</b>	<b>24 560</b>
Facture non parvenue : Sodecal Audit	3 600	3 600
Factures non parvenues : prestataires	90	228
Factures non parv. : Quercy Gestion et Lebre Sellen		931
Factures marketing non parvenues du Siège	14 944	19 047
Fournisseur : Orange et Orange business service	78	79
Fournisseur : Toshiba 28/12	415	652
Fournisseur Quercy Gestion 31/12	516	
Fournisseur Siège factures 31/12	2 525	23
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>22 168</b>	<b>24 560</b>

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant.

**SODECAL AUDIT**  
Commissaires aux comptes

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020. Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

#### CROD : Emplois

 <b>REPORTING - COMITÉ DU LOT</b>	Décembre 2020		Décembre 2019		
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>					
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	123 605,47	122 633,67			
1.1 Réalisées en France	123 605,47	122 633,67			
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	73 211,17	72 439,37			
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	50 394,30	50 194,30			
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	35 906,21	35 906,21			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	35 906,21	35 906,21			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	59 535,01	58 436,71			
3.1 Frais d'information et de communication	4 905,51	4 905,51			
3.2 Frais de fonctionnement	53 523,93	52 425,63			
3.3 Autres charges	1 105,57	1 105,57			
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	1 921,00	1 921,00			
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>					
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	789,45	789,45			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>221 757,14</b>	<b>219 687,04</b>			
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>21 334,04</b>				

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	14 362,39	14 362,39		
Réalisées en France	14 362,39	14 362,39		
Réalisées à l'étranger				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	7 478,23	7 478,23		
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	2 147,50	2 147,50		
<b>TOTAL</b>	<b>23 988,12</b>	<b>23 988,12</b>		

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes

## CROD : Ressources

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	REPORTING - COMITÉ DU LOT		Décembre 2020		Décembre 2019	
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-238 199,83	-238 199,83				
1.1 Cotisations sans contrepartie	-16 520,00	-16 520,00				
1.2 Dons, legs et mécénat	-189 595,07	-189 595,07				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-32 084,76	-32 084,76				
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-2 797,35					
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises	-145,00					
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-2 501,25					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-151,10					
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-1 494,00					
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-600,00	-600,00				
<b>TOTAL</b>	<b>-243 091,18</b>	<b>-238 799,83</b>				

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-23 988,12	-23 988,12		
Bénévolat	-23 988,12	-23 988,12		
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>-23 988,12</b>	<b>-23 988,12</b>		

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

#### **4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie**

Sans objet.

#### **4.2.1.4 Mécénat**

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### **4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public**

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Manifestations	1 997	5 982
Ventes (dont Vivre)	469	300
Prestations et autres ventes	161	217
Activité de récupération (verre : Syded)	3 836	3 790
Autres produits affectés aux missions sociales	25	1 165
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :	342	578
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b> (assoc Phil'anthrope, Extrapedestres, Articom, divers)	25 255	
<b>Total</b>	<b>32 085</b>	<b>12 031</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

### **4.2.2 Produits non liés à la générosité du public**

#### **4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

#### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

#### 4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Cotisations (2019)		18 048
Autres produits d'activités annexes et prestations	4	0
Produits exceptionnels	147	600
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public		
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>18 648</b>

#### 4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

#### 4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	600	6 600
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>6 600</b>

### 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

#### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance  
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie actuellement par 5 clés et garde un caractère permanent. Cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 17 décembre 2020.

Clé 1 : masse salariale, confère le & suivant.

Clé 2 : en fonction de l'utilisation effective selon relevés usuels (affranchissement, frais du photocopieur, fournitures administratives).

Clé 3 : 20% en prévention – 80 % en fonctionnement (répartition des 5 pièces du siège cadurcien pour loyers et ménage).

Clé 4 : répartition en fonction de la superficie puis de l'activité (concerne l'assurance des locaux).

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Prestation ménage	164		656	820
Fournitures administratives	701	97	395	1 194
Loyers Cahors	1 421		5 683	7 104
Location photocopieur	258	33	543	834
Maintenance photocopieur	319	42	304	665
Assurances locaux	325		336	661
Affranchissement (hors Siège)	473	2 652	227	3 352
<b>Total</b>	<b>3 661</b>	<b>2 824</b>	<b>8 144</b>	<b>14 630</b>

Les frais de personnel de fonctionnement quant à eux sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Le décompte des temps passés est adossé à un support Excel de répartition des tâches, tenu au jour le jour. Cette méthodologie, adossée à une réalité de terrain a été validée par le conseil d'administration du 7/12/2010 et confirmée par le CA du 17/12/2020.

Le CA du 30 mars 2021 qui arrête les comptes 2020 a validé les taux d'affectation pour 2020 (les pourcentages ne tiennent pas compte des charges directement imputées en fonctionnement : les titres restaurant, la cotisation FPC, la médecine du travail et les congés payés restant à prendre).

Rubriques	Exercice 2020 %	Exercice 2020	Exercice 2019 %	Exercice 2019
Actions pour les malades	8,5%	4 527	9,0%	6 113
Actions d'information, de prévention et de dépistage	1,9%	863	2,3%	1 202
Actions de formation	0,3%	149	1,0%	535
Actions de recherche	0,0%	0	0,0%	0
Actions de société et politique de santé	0,1%	59	0,0%	0
Frais d'appel aux dons et legs	11,8%	5 515	8,4%	4 353
Frais de communication	8,1%	3 796	7,4%	3 794
Frais de fonctionnement (hors communication)	69,3%	32 962	71,9%	40 232
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>47 871</b>	<b>100%</b>	<b>56 228</b>

#### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	59 285	78 481
Actions d'information, prévention, dépistage	6 369	6 237
Actions de formation	889	1 185
Actions de recherche	6 035	0
Actions autres	633	97
<b>Total</b>	<b>73 211</b>	<b>86 000</b>
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	4 644	2 840
Actions d'information, prévention, dépistage	0	0
Actions de formation	0	0
Actions de recherche	45 750	60 844
Actions autres	0	0
<b>Total</b>	<b>50 394</b>	<b>63 684</b>

#### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

##### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

##### 4.3.3.2 Frais de recherche des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

<b>Rubriques</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Frais d'information et de communication	4 906	7 288
Frais de gestion (fournitures admin, locations, honoraires, part de salaires...)	48 877	56 539
Frais de formation administrative	354	698
impôts et taxes	225	324
cotisation statutaire 10% à la fédération (répartie en 2020)	4 067	16 208
charges financières	236	231
dotations aux amortissements	870	1 320
<b>Total</b>	<b>59 535</b>	<b>82 608</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### **4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice**

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	789	1 875
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>789</b>	<b>1 875</b>

## 4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie : « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5 (heures GABES)	23 988	53 963
<b>Total</b>		<b>23 988</b>	<b>53 963</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses.

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	248										248
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	48 939				29 867		17 813				96 619
Aides financières	9 898	50 394									60 292
Impôts, taxes et versement assimilés							225				225
Salaires et traitements	4 934				4 725		30 139				39 798
Charges sociales	664				790		6 394				7 849
Dotations aux amortissements et dépréciations							870				870
Dotations aux provisions								1 921			1 921
Reports en fonds dédiés										789	789
Autres charges	8 528				525		4 094				13 147
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
<b>TOTAL</b>	<b>73 211</b>	<b>50 394</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 906</b>	<b>0</b>	<b>59 535</b>	<b>1 921</b>	<b>0</b>	<b>789</b>	<b>221 757</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	14 362		7 478	2 148	23 988
<b>TOTAL</b>	<b>14 362</b>	<b>0</b>	<b>7 478</b>	<b>2 148</b>	<b>23 988</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 600
<b>Total</b>	<b>3 600</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
<b>Produits exceptionnels</b>	
quote part de reprise sur subvention d'investissement de la Fondation Orange acquise en 2015	147
<b>Total</b>	<b>147</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
<b>Total</b>	<b>0</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Tableaux page suivante (emplois p.27 / ressources p.28)

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes

LA LIQUE CONTRE LE CANCER		046 - COMITÉ DU LOT		19/03/2021 - 12:32	
Détails		EMPLOIS PAR DESTINATION CER		Décembre 2020	Décembre 2019
		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>					
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>				<b>122 633,67</b>	
1.1 Réalisées en France				122 633,67	
Actions réalisées par l'organisme				72 439,37	
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé				58 657,80	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public				6 224,22	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics				888,81	
Actions de société et politique de santé				633,17	
Actions internationales réalisées par l'organisme					
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer				6 035,37	
Actions de création-subvention-administration d'établissement					
Autres actions					
Versements à d'autres organismes agissant en France				50 194,30	
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé				4 644,30	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public					
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics					
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer				45 550,00	
Programmes nationaux				45 550,00	
Programmes régionaux et départementaux					
Mission reversement legs					
Autres actions					
Actions de société et politique de santé					
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				<b>35 906,21</b>	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				35 906,21	
Frais d'appel de dons				24 631,09	
Frais d'appel des legs					
Frais traitements des dons				9 986,36	
Frais de traitements des legs					
Frais de campagne pour des dons en nature					
Achats pour manifestations et ventes				1 288,76	
Activités de récupérations					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades					
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév, Dép					
Frais de Recherche de Mécénat Formation					
Frais de Recherche de Mécénat Formation					
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades					
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép					
Concours ext-parrainage entp Formation					
Concours ext-parrainage entp Recherche					
Frais de recherche partenariat					
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>58 436,71</b>	
3.1 Frais d'information et de communication				4 905,51	
Frais d'information et de communication externe				3 731,02	
Frais d'information et de communication interne				1 174,49	
3.2 Frais de fonctionnement				52 425,63	
Frais de gestion				47 778,88	
Formation administrative				354,45	
Impôts et taxes				225,00	
Cotisation statutaire 10%				4 067,30	
3.3 Autres charges				1 105,57	
Charges financières				235,95	
Dotations aux amortissements				869,62	
Charges exceptionnelles					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>				<b>216 976,59</b>	
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>				<b>1 921,00</b>	
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>				<b>789,45</b>	
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>				<b>19 112,79</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>238 799,83</b>	
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
		<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>					
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				<b>14 362,39</b>	
Réalisées en France				14 362,39	
Réalisées à l'étranger					
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>				<b>7 478,23</b>	
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				<b>2 147,50</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>23 988,12</b>	
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>					
		<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice					
= Utilisation				789,45	
=+Report				-600,00	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				189,45	

LA LIGUE CONTRE LE CANCER		046 - COMITÉ DU LOT		19/03/2021 - 12:32	
Détails		RESSOURCES PAR ORIGINE CER		Décembre 2020	Décembre 2019
				TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>					
<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				<b>-238 199,83</b>	
1.1 Cotisations sans contrepartie				-16 520,00	
1.2 Dons, legs et mécénat				-189 595,07	
Dons manuels non affectés				-143 442,18	
Dons manuels affectés				-19 009,06	
Legs, donations et assurances-vie non affectés				-13 697,83	
Legs et autres libéralités affectés					
Mécénat				-13 446,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				-32 084,76	
Manifestations				-1 997,42	
Ventes (dont abonnement à vivre)				-469,00	
Prestations et autres ventes				-160,70	
Activités de récupération				-3 836,04	
Charges et Produits exceptionnels					
Droits d'auteurs					
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)				-24,90	
Autres produits affectés					
Produits financiers				-341,70	
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités				-25 255,00	
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>					
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>				<b>-600,00</b>	
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation					
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières					
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège					
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP				-600,00	
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés					
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>				<b>-238 799,83</b>	
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>					
<b>TOTAL</b>				<b>-238 799,83</b>	
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice ( hors fonds dédiés)				128 275,75	
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public				19 112,79	
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP				-327,98	
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice ( hors fonds dédiés)				147 060,56	
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>					
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				<b>-23 988,12</b>	
Bénévolat				-23 988,12	
Prestations en nature					
Dons en nature					
<b>TOTAL</b>				<b>-23 988,12</b>	

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009.

Date d'acquisition	Nature de l'im mob.	Montant brut	Subv. d'investiss ement	Part de l'emprunt	Total des im mob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2015	Mobilier Espace L Cahors 1	1 685				25	25
2015	Pose parquet flottant Cahors	765				13	13
2015	Meubles Espace L Cahors 2	463				34	34
2015	Mobilier Espace L Cahors Cahors 3	898				90	90
2015	Mobilier Espace L Gourdon	855				139	139
2017	Meuble cubes effect chêne	453				91	91
2018	Ordi port Toshiba prévention	890				297	297
2020	UC Dell Optiplex 5080	1 198				182	182
	<b>Total</b>	<b>7 206</b>				<b>870</b>	<b>870</b>

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### 4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

#### 4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 17 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de notre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.1.1 Engagements financiers reçus : legs et donations à réaliser

Sans objet.

### 5.2 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b>	22			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
<b>Bénévoles "administratifs"</b>	15	248,5	0,15	3 785
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
<b>Bénévoles de terrain</b>	23			
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....)		507	0,31	7 723
Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage, conférences, réunions...		436	0,27	6 640
Organisation de manifestations		242,5	0,15	3 693
Communication, démarches auprès des médias		37	0,02	564
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...		104	0,06	1 584
Autres (dont réunion hebdo de coordination, formation de base)				
<b>Total</b>	<b>(60)</b>	<b>1 575</b>	<b>0,96</b>	<b>23 988</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux  $h = 15,23$  € (nbre heures équivalent temps plein  $\times 15,23$  €), ou renseigné par le calcul de GABES

Nombre de bénévoles intervenant sur les différentes actions du comité : 38 personnes (15 « administratifs » et 23 « de terrain »). Certains administrateurs sont bénévoles de terrain ou administratifs, et dans ce cas ces personnes sont décomptées 2 fois (colonne nombres de personnes) : 17 personnes sont concernées. Ainsi le nombre de personnes physiques intervenant en tant qu'administrateur ou en tant que bénévole s'élève à 43 personnes.

### 5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	2	2 709	1,5
Personnel mis à disposition CES et/ou autres : fin de CDI (congé sans solde)	1	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2 709</b>	<b>1,5</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	381
6257 - Réceptions	Restauration	79
	<b>Total</b>	<b>460</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité.

### 5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité départemental à jour de leur cotisation s'élève à **2065 membres**.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

**SODECAL AUDIT**

Commissaires aux comptes